



PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 20 ET 21.04.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

N°50086.1 CHATEAU L'EVEQUE - PAYS DE MONTAIGNE

N°50088.1 NEUVIC ST LEON - PRIGONRIEUX 2

N°50089.1 RIBERAC - COC CHAMIER

N°50090.1 TSMB - CENDRIEUX LA DOUZE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50980.1 ST GENIES ARCHIGNAC - LIMEUIL

N°50981.1 STE ALVERE - MONBAZILLAC SIGOULES

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51044.1 EXCIDEUIL ST MEDARD - BASSIMILHACOIS 2

N°51047.1 TOCANE - THIVIERS 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53524.1 E. LA MENAURIE MONPAZIER - MARQUAY TAMNIES 2

Poule F N°53609.1 PETIT BERSAC - TSMB 2

N°53608.1 LA ROCHE CHALAIS - ST AULAYE

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°54894.1 BASSIMILHACOIS - MUSSIDAN ST MEDARD

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50983.1 LA FORCE - BERGERAC LA CATTE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51047.1 TOCANE - THIVIERS 2

FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51244.1 NEUVIC ST LEON 2

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53495.1 MONTIGNAC 2

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.



DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule A N°53467.1 PERIGORD VERT

Poule E N°53581.1 GRIGNOLS VILLAMBLARD 3

Poule F N°53607.1 RIBERAC 3

PROMOTION Poule G N°53636.1 CHAMPAGNAC DE BELAIR

Poule J N°53719.1 PAYS DE L'YRAUD 3

Poule L N°53778.1 MARSANEIX 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule B N°53496.1 EXCIDEUIL ST MEDARD 2

Poule D N°53552.1 LE BUGUE VEZERE

PROMOTION Poule H N°53664.1 TERRASSON USA 2

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54380.1 PAYS BEAUMONTOIS

Ces clubs seront débités d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

FORFAIT GENERAL

L'équipe 2 de HAUTEFORT qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION POULE G est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 2 de PERIGORD NOIR qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION POULE I est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 1 de GARDONNE qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION POULE J est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.